



UNION INTERPARLEMENTAIRE

5, CHEMIN DU POMMIER
CASE POSTALE 330
1218 LE GRAND-SACONNEX / GENÈVE (SUISSE)

TÉLÉPHONE (41.22) 919 41 50 - TÉLÉCOPIE (41.22) 919 41 60 - E-MAIL postbox@mail.ipu.org
ADRESSE TELEGRAPHIQUE : INTERPARLEMENT GENEVE

VERIFIER A L'AUDITION

Allocution
de la sénatrice Margaret Mensah-Williams
Vice-présidente du Conseil national de Namibie
Membre du Comité exécutif de l'UIP

49^{ème} session de la Commission de la condition de la femme

7 mars 2005

C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui au nom de l'Union interparlementaire (UIP). Je suis Margaret Mensah-Williams, Vice-Présidente de la Chambre haute de Namibie et membre du Comité de coordination des femmes parlementaires de l'UIP.

Une première semaine de débats s'est écoulée. Nous l'avons passée à examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Il ne nous est malheureusement pas donné de constater de grands progrès : la discrimination et l'inégalité existent toujours. Il reste beaucoup à faire sur les plans légal, politique, économique, social et culturel.

Dans l'effort collectif qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de Beijing et ceux du Millénaire pour le développement, en particulier l'Objectif 3 sur l'égalité entre les sexes, je voudrais mettre en lumière ici le rôle spécifique des parlements. La question de l'égalité des sexes a été, vous le savez, l'une des priorités de l'UIP. Notre organisation a suivi toutes les Conférences mondiales sur les femmes et y a apporté sa contribution en mettant l'accent en particulier sur l'action et le suivi parlementaires. A l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence de Beijing, les 140 Parlements membres de l'UIP ont examiné les progrès et les déconvenues, et ont adopté sur ce sujet une résolution à la dernière Assemblée statutaire de l'UIP, qui s'est tenue en septembre-octobre l'an dernier. J'ai eu le privilège d'être l'un des rapporteurs de ce débat, et je vous invite tous à jeter un coup d'œil à la résolution. Permettez-moi d'en relever pour vous les points essentiels :

- Premièrement, la communauté parlementaire a réaffirmé son attachement sans réserve aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de Beijing. Elle a également souligné que la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing était une condition essentielle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.
- Deuxièmement, la résolution insiste sur le fait que dix ans après la Conférence de Beijing, la véritable égalité des sexes est encore loin d'être une réalité : les femmes continuent d'être moins bien payées à travail égal, sont plus souvent victimes de la pauvreté et du chômage que les hommes et sont plus fréquemment victimes de la violence, et la discrimination à laquelle les fillettes se heurtent reste tout aussi alarmante que par le passé.
- Troisièmement, la résolution énumère une série de mesures pour la promotion de la femme dans les domaines politique, économique et social en traitant spécifiquement de la sécurité humaine, du règlement des conflits et de la situation de la fillette.

Le point de départ de cette résolution n'est autre que le rôle fondamental que peuvent jouer les parlements dans la lutte pour l'égalité des sexes. Nous avons besoin de parlements forts et d'une action parlementaire soutenue pour assurer le respect des droits des femmes. Il faut s'attaquer à deux questions : la très faible présence des femmes dans les organes décisionnaires et le développement des capacités des parlements à corriger les inégalités entre les sexes.

Ce dernier sujet était le thème de la réunion parlementaire organisée ici, aux Nations Unies, le 3 mars par l'UIP et la Division de la promotion de la femme des Nations Unies. Plus de 200 hommes et femmes parlementaires se sont réunis pour débattre ensemble de l'accès des femmes au processus politique et des voies et moyens de renforcer les capacités des parlements à encourager la participation des femmes et à atteindre les objectifs de Beijing.

Les débats ont été animés. Ils ont commencé par faire le point sur la situation des femmes en politique aujourd'hui. Nous avons eu le plaisir de lancer la nouvelle carte de l'UIP et des Nations Unies, *Les femmes en politique : 2005*, que vous verrez dans la salle. Cette carte est un instantané de la représentation des femmes dans les pouvoirs législatifs et exécutifs des Etats. Avec seulement 15,7 pour cent de femmes parlementaires dans le monde et juste 16 pour cent de femmes ministres, nous sommes encore loin de la parité ! Malgré des progrès sensibles dans de nombreuses régions du monde, les femmes ont toujours d'énormes difficultés à accéder au pouvoir. Les femmes aux postes de décision les plus élevés (présidentes de la République, premiers ministres et présidentes de parlement) restent rares. Quant aux femmes ministres, elles sont plus souvent à la tête de ministères sociaux que de ministères traitant de questions « sérieuses » telles que la défense, les affaires étrangères, le budget ou les finances.

Après le rappel des faits, les parlementaires présents le 3 mars, qui étaient venus de quelque 70 pays, se sont fait part de leurs expériences concernant les mécanismes destinés à faciliter l'accès des femmes au parlement. Il va sans dire que la question des mesures d'action positive a été longuement débattue, car les progrès réalisés à travers le monde peuvent être attribués dans une large mesure à l'introduction de quotas, au niveau du parlement ou des partis politiques. Il est apparu clairement cependant que les quotas n'étaient pas une panacée et que d'autres mesures étaient nécessaires – pour changer les mentalités, renforcer les capacités des femmes, apporter un soutien financier aux candidates. Il est apparu aussi qu'une plus forte participation des femmes à la vie politique passait par une action beaucoup plus large tendant à étendre leurs droits, et à lutter contre la pauvreté, le VIH/sida et les violences de toutes sortes.

S'il reste essentiel de renforcer la présence des femmes dans les parlements, il est tout aussi important de veiller à ce que les parlements aient la capacité de corriger les inégalités entre les sexes. A ce sujet, des recommandations ont été formulées concernant l'établissement de commissions parlementaires sur l'égalité entre hommes et femmes et la création de conditions favorables aux femmes dans les parlements, soit des règlements et des codes de conduite sensibles à la parité entre hommes et femmes et des horaires compatibles avec une vie de famille. Les résultats d'une enquête menée en Suède sur les mesures prises pour rendre le parlement plus sensible aux questions de parité ont été intéressants. Ce sont là des questions sur lesquelles tous les parlements devraient s'interroger. Et je tiens à souligner à nouveau ici qu'elles concernent et les hommes et les femmes. Plusieurs hommes parlementaires ont pris la parole pendant le débat, ce qui a été des plus encourageants. Environ 30 pour cent des participants étaient des hommes; or, c'est précisément par le dialogue et avec l'appui constructif de l'autre partie que nous pourrons avancer.

Au moment de conclure notre débat, le rôle des parlements est revenu au premier plan. Nous sommes tombés d'accord pour estimer que les parlements devaient participer plus activement aux débats internationaux sur les femmes et, dans le cadre de leur fonction de contrôle, suivre l'action menée par leurs gouvernements pour remplir les engagements pris au niveau international. Il est crucial que les rapports présentés à la Commission de la condition de la femme, en particulier ceux qui ont trait au processus d'examen de Beijing, soit débattus au Parlement, s'ils ne lui sont pas présentés pour adoption. De plus, les résultats des travaux de la Commission doivent faire l'objet d'un compte rendu aux parlements nationaux. Les parlementaires se sont engagés à assurer un suivi national aux résultats de la 49^{ème} session de la Commission, et ont exprimé l'espoir de se réunir à nouveau sous peu, cette fois pour rendre compte de progrès plus marquants.